

Tout directement dans le bon récipient

Vous hésitez parfois lorsque vous triez vos déchets par récipient ?

Cet aperçu répertorie les appareils qui ne sont pas toujours collectés correctement. Il vous indique dans quels récipients ces appareils doivent être collectés.

Finis les pertes de temps !



Appareil	Box-palette Petit électro	Conteneur Appareil de réfrigération	Conteneur Gros Blancs
 Chauffe-eau électriques < 50 cm	☺		
 Chauffe-eau électriques > 50 cm		☺	
 Climatiseur mobile		☺	
 Sèche-linge à condensation avec pompe à chaleur*		☺	
 Appareils avec pompe à chaleur*		☺	
 Chargeur de batterie	☺		
 Borne de recharge	☺		
 Radiateur à bain d'huile	☺		
 Chauffage à accumulation			☺
 Appareil auditif	☺		
 Appareil respiratoire	☺		
Cartouche de toner (hors imprimante)	☺		

*Important : un sèche-linge à pompe à chaleur contient du fluide réfrigérant et doit être déposé dans le conteneur réfrigéré.

Astuce : ces appareils se reconnaissent à l'étiquette 'Réfrigérant' apposée sur la porte intérieure et au symbole 'F-Gas', ou au petit tuyau d'évacuation à l'arrière.

Vous hésitez à mettre un appareil au recyclage ou vous ne savez pas dans quel récipient le jeter ?

► Appelez le **0800 11 539** ou envoyez un mail à logistics@recupel.be

Recupel 
Repartons de plus belle